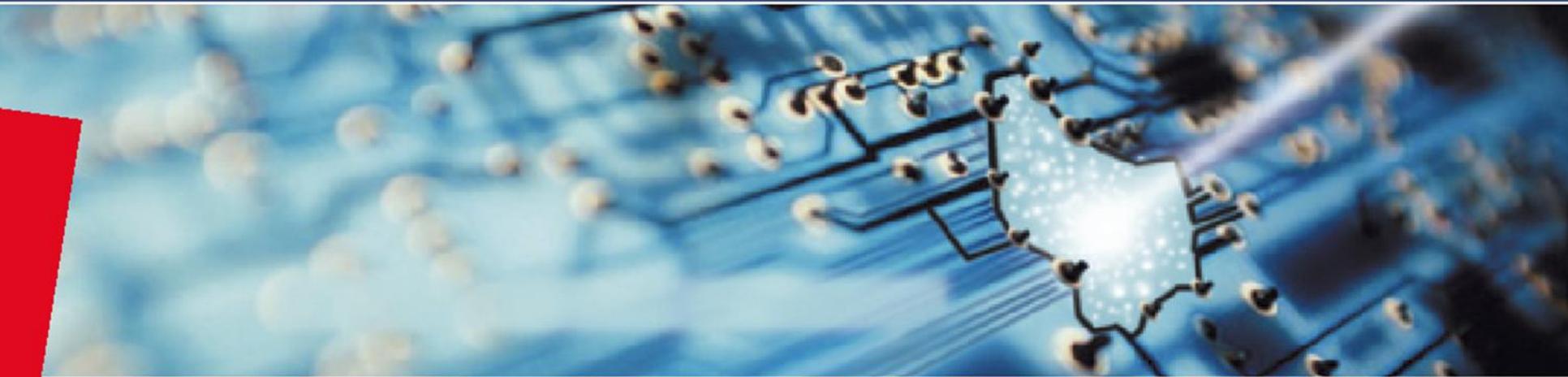




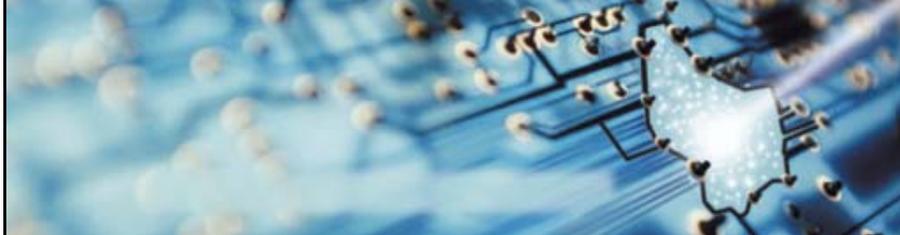
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Grand-Duché de  
**luxembourg.**

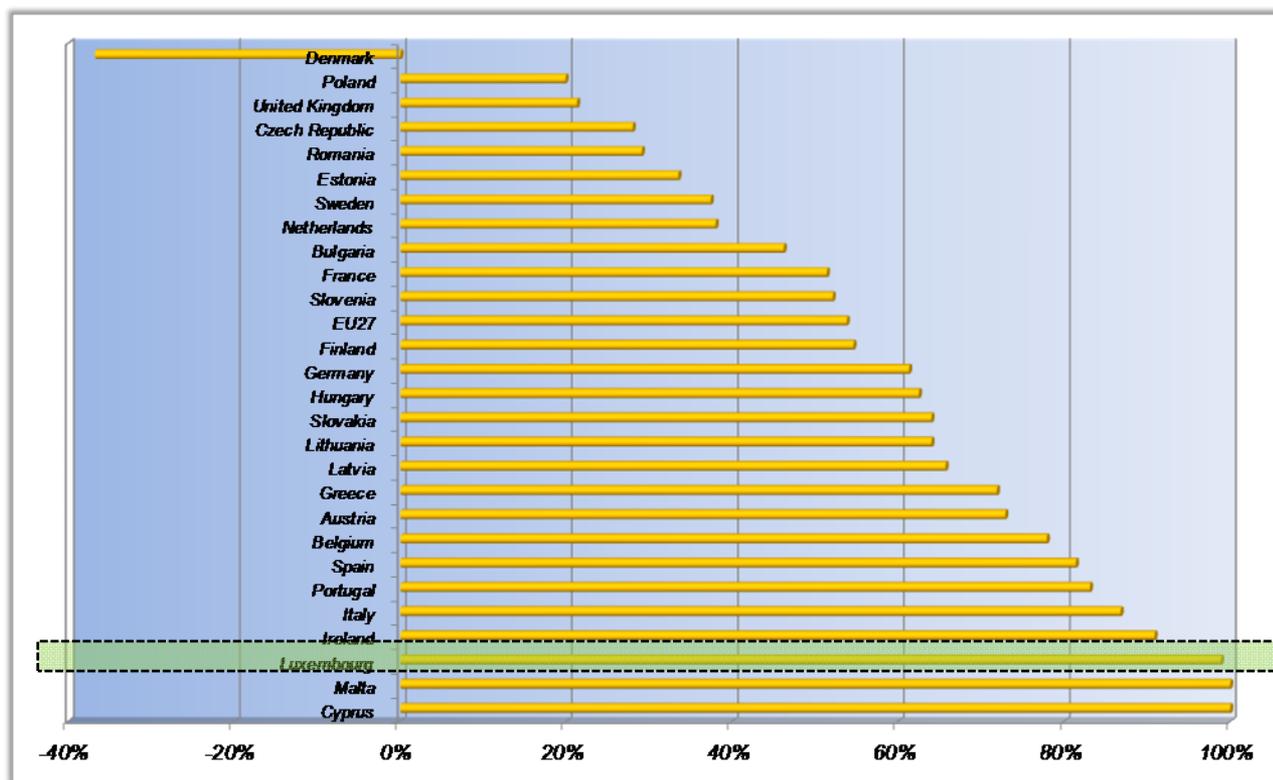


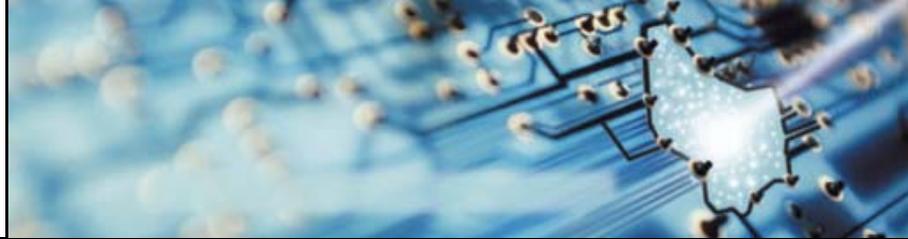
# Politique en matière de dépôts pétroliers au Luxembourg

Luxembourg, le 18 mars 2011

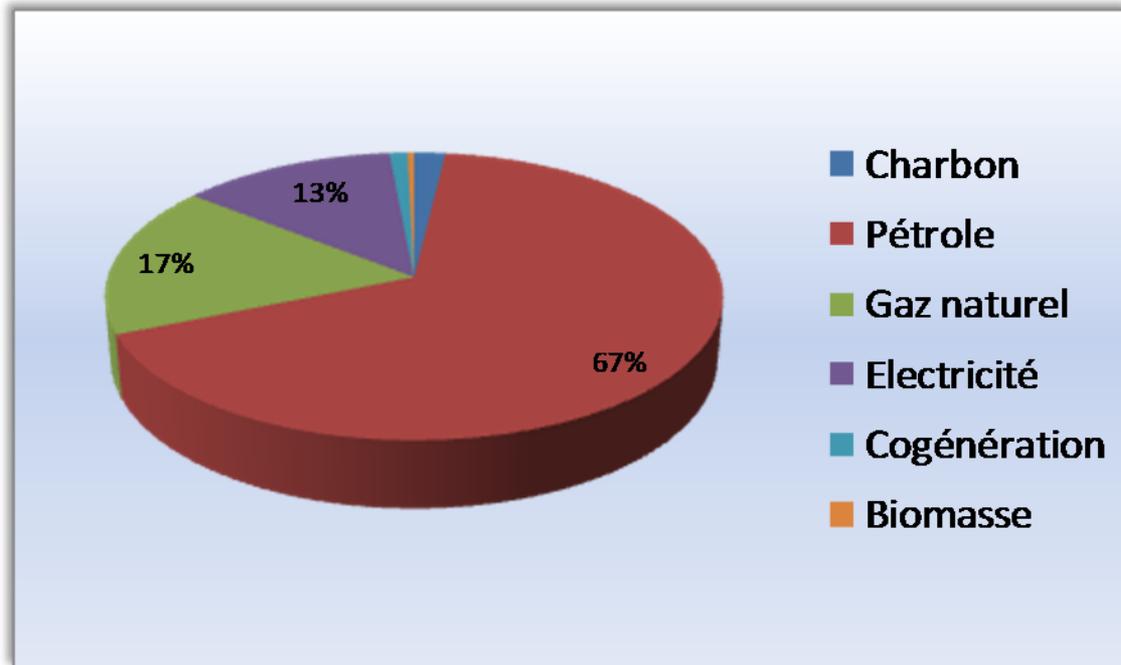


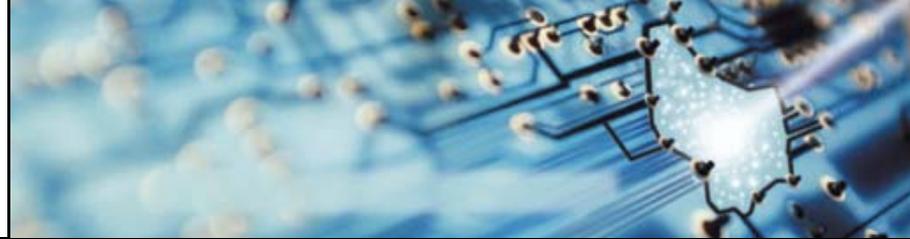
## La dépendance énergétique en Europe en 2008





## Consommation finale d'énergie par vecteur en 2008 à Luxembourg

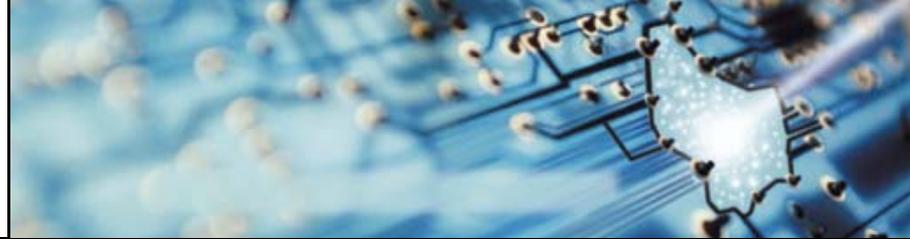




## Obligations internationales en matière de stockage de produits pétroliers

- Signature de l'Accord sur un programme international de l'énergie (1974) avec comme conséquence l'adhésion du Luxembourg à l'Agence Internationale de l'Energie (AIE)
  - Obligation de stockage de 90 jours, excluant le stock opérationnel
  - Règles à respecter pour une mise sur le marché de produits pétroliers dans le cadre d'une crise internationale constatée par l'AIE
- Directives européennes 2006/67/CE et 2009/119/CE
  - Obligation de stockage de 90 jours de la consommation nationale annuelle, excluant le stock opérationnel

= > Obligation de maintien de 90 jours de stock stratégique



## Transposition de l'obligation de stockage au Luxembourg

- Règlement grand-ducal du 31 octobre 1973 relatif aux obligations de stockage de produits pétroliers
  - 90 jours de stock stratégique
  - Dont une partie sur territoire national 45 jours (essences, ...) et 55 jours (diesel, ...)
- Capacités nécessaires pour 90 jours: 835.000m<sup>3</sup>
- Capacités nécessaires pour 45/55 jours: 495.000m<sup>3</sup>
- Capacités existantes au Luxembourg: 196.000m<sup>3</sup>
  - Doit couvrir les stocks stratégiques et opérationnels
- Résumé de la situation actuelle:
  - Moins de 15 jours de capacités de stockage sur territoire national
  - Mais respect de l'obligation internationale, notamment par le recours à des capacités de stockage situées à l'étranger



## Evolution des capacités de stockage

- Entre 1995 et 2010 une réduction constante des capacités de stockage est à constater
  - Les autorisations pour la plupart des dépôts pétroliers tels que Bertrange, Cessange, Leudelange et Findel arrivent à échéance entre 2012-2019
- => Conséquences possibles à l'horizon 2020:
- Risque de disparition de la majorité des dépôts existant actuellement sur territoire national
  - La capacité de stockage en 2020 pourrait se voir réduite à environ 70.000 m<sup>3</sup>
  - Difficulté d'assurer la sécurité d'approvisionnement nationale



## Exemple de situation critique: Décembre 2010

- Situation barge:
  - Plusieurs inondations sur la Moselle: navigation fluviale restreinte
  - Ecluse à Liège (Monsin) fermée pendant 8 jours
- Situation route:
  - Certains tronçons des autoroutes belges fermées à plusieurs reprises à la circulation
  - A cause des perturbations, rotation/vitesse réduite des camions-citernes
- Situation rail:
  - Grève en Belgique
  - Problèmes techniques sur le tronçon Namur-Luxembourg à cause des conditions hivernales

=> Situation d'approvisionnement critique pour les clients nationaux



## L'avant-projet de Plan sectoriel « zone d'activités économiques »

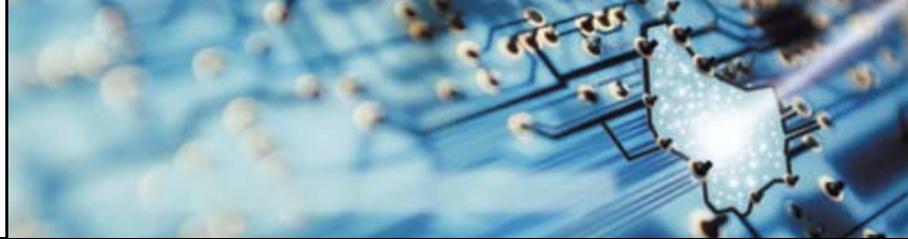
Afin de sécuriser l'approvisionnement en produits pétroliers du Luxembourg, il faut impérativement:

- Pérénniser les sites de stockage existants
  - Mertert
  - Luxembourg-Findel
- Désigner de nouveaux sites ou agrandir les sites actuels
  - Extension Mertert
  - Bascharage-Héierchen
  - Luxembourg-Ouest
- Maintenir en activité les dépôts pétroliers de Dippach, Leudelage, Cessange et Bertrange jusqu'à ce que de nouveaux dépôts avec des capacités suffisantes soient disponibles sur le territoire national



## Critères de sélection des sites retenus

- Bonne connexion aux circuits d'approvisionnement (voie navale ou voie ferroviaire)
- Bonne connexion au réseau routier
- Proximité du consommateur final
- Impacts possibles en matière de sécurité et de protection de l'environnement
- Taille appropriée afin de permettre une mise en oeuvre économique et une gestion rationnelle



## Sélection des sites retenus

- Nécessité absolue de garantir l'importation des produits pétroliers par train
- Objectif:
  - Éviter de faire passer des trains chargés d'hydrocarbures par la gare de Luxembourg
  - Minimiser les déplacements de trains chargés d'hydrocarbures sur le territoire national
- Ligne ferroviaire Rodange-Luxembourg = principale ligne de fret à partir de la Belgique
- **Bascharage-Héierchen** = 1<sup>er</sup> et seul site dans la région du sud se prêtant au stockage de produits pétroliers
- **Luxembourg-Ouest** = 2<sup>ème</sup> site possible de grande envergure le long de la ligne ferroviaire et à proximité de la ville de Luxembourg (consommation finale)



## Site Bascharage-Héierchen – périmètre global du site





## Site Bascharage-Héierchen

- Capacité prévue: 90.000m<sup>3</sup>
- Approvisionnement de la région sud
- Terrain prévu depuis la fin des années 80 pour l'implantation d'activités SEVESO (stockage gaz liquéfié pour Guardian)
- Situé à l'intersection de la ligne Rodange-Luxembourg avec la ligne ferroviaire vers la WSA de Sanem
- La construction du contournement de Bascharage est indispensable



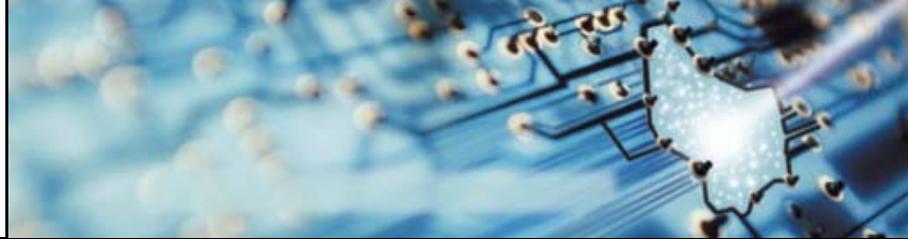
## Site Bascharage-Héierchen – Situation actuelle



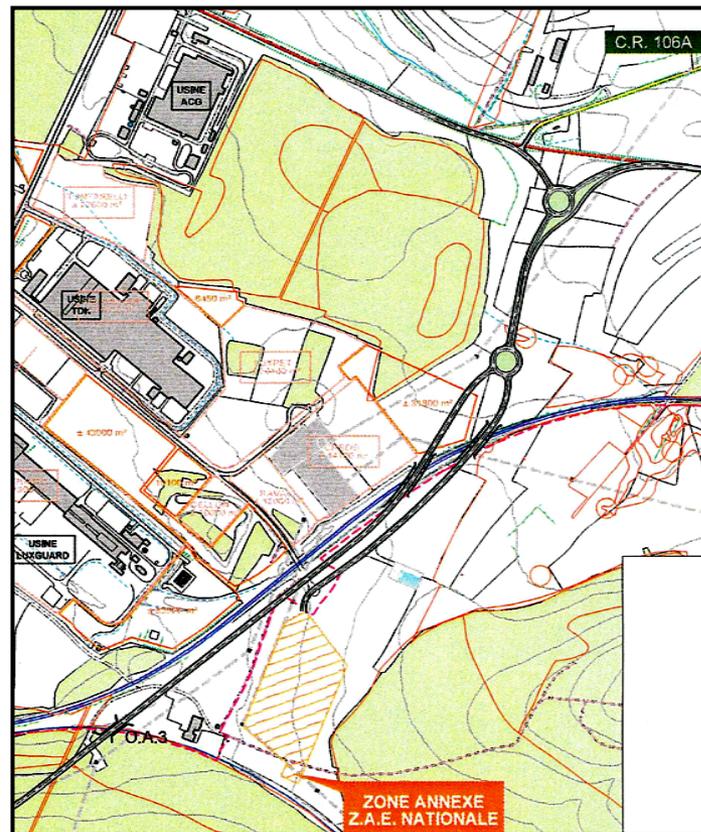


## Site Bascharage-Héierchen – Aménagement possible du dépôt



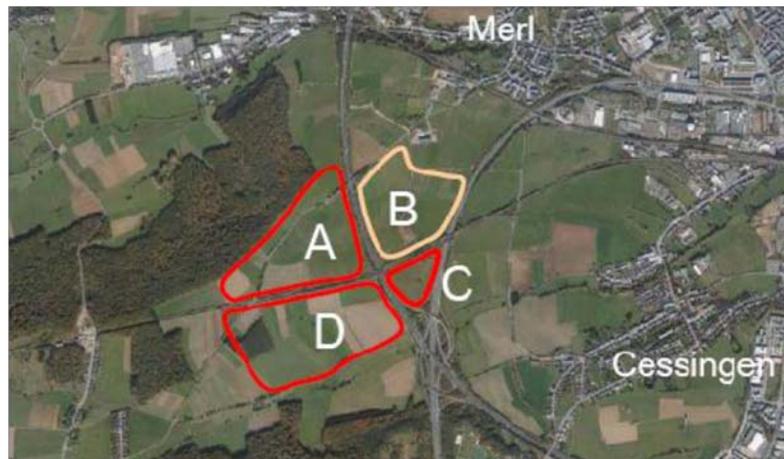


## Site Bascharage-Héierchen – Accès routier possible du site

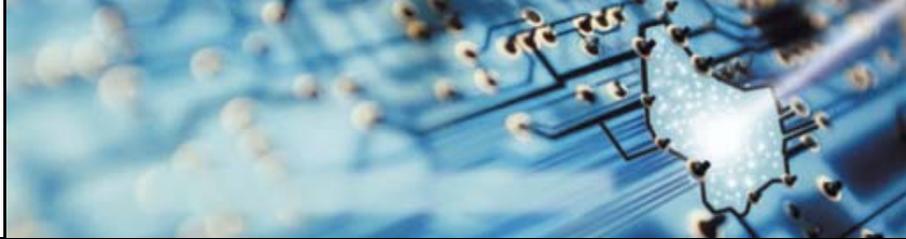




## Site Luxembourg-Ouest – vue générale



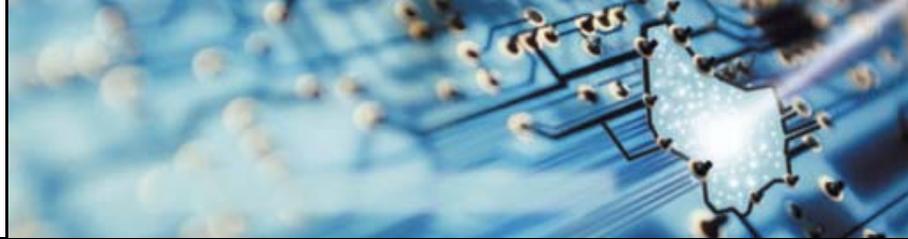
- Zone A: zone de transbordement et de stockage pour produits pétroliers
- Zone B: destinée aux éco-technologies
- Zone C: installations annexes (réservoirs d'eau,...)
- Zone D:
  - Partie Nord et Est: stockage pétrolier ou éco-technologies
  - Partie Sud et Ouest: Zones vertes de protection



## Site Luxembourg-Ouest

- Capacité prévue sur zone A: 300.000 m<sup>3</sup>
- Approvisionnement de la région centre-sud
- Situé majoritairement sur le terrain de la VdL et zone D partiellement sur celui de la commune de Leudelange
- Situé à l'intersection des axes routiers A6/A4
- Raccordement direct possible sur la ligne ferroviaire Rodange-Luxembourg
- Distance de sécurité suffisante par rapport aux habitations (+/-1km)
- Le raccordement au réseau autoroutier se fera par le boulevard de Merl





## Site Luxembourg-Ouest: Intégration des aspects visuels

- Vue de la zone A à partir de la rue des Celtes
- Distance +/- 500m



aujourd'hui

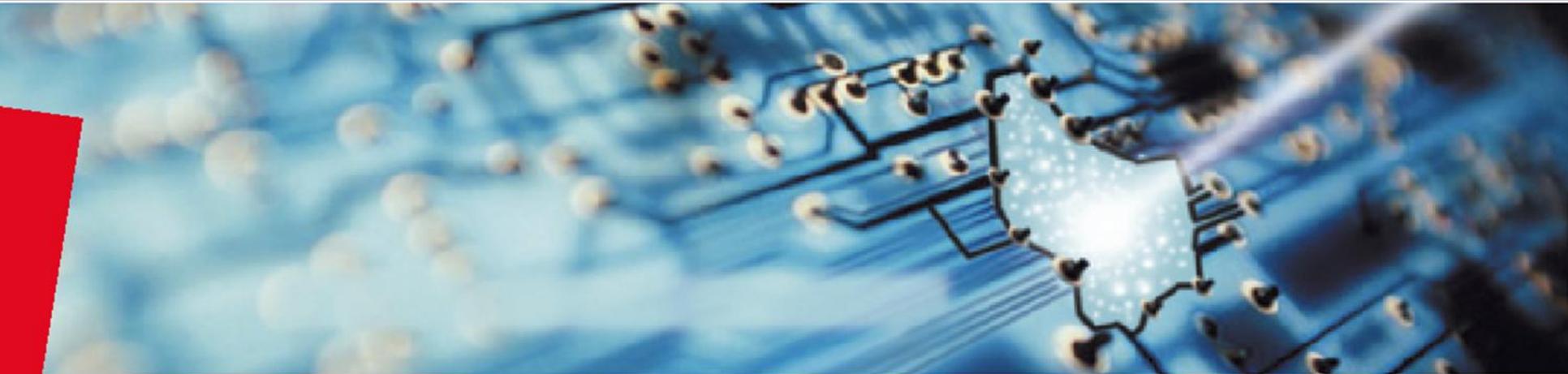


avec futur dépôt



avec futur dépôt et mesures d'intégration dans la nature





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR